



bpifrance

Amiens, le 03 juin 2019



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation renforce les moyens de Bpifrance pour lancer un nouveau Prêt Sans Garantie visant l'émergence de nouveaux projets de méthanisation à la ferme

La méthanisation agricole est une des réponses importantes au défi de la transition énergétique : elle constitue une source de production d'énergie décentralisée qui peut alimenter en biogaz et/ou en électricité verte des zones plus ou moins denses du territoire régional.

Le développement de la méthanisation agricole est encouragé et soutenu depuis plusieurs années par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au travers du plan « Énergie Méthanisation Autonomie Azote » vise la création de 1 000 installations de méthanisation agricole d'ici 2020 sur le territoire français.

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a doté un fonds de garantie publique, permettant à Bpifrance de distribuer un Prêt Sans Garantie, destiné aux exploitants agricoles, qui, seuls ou en groupe, investissent dans une installation de méthanisation agricole. Le dispositif, d'un montant total de financement d'environ 100 millions d'euros, a pour ambition d'accompagner la réalisation de 400 nouveaux projets sur le territoire national.

Ce prêt, compris entre 100 000 € et 500 000 €, vise à faciliter le bouclage des tours de table financiers en prenant notamment en charge les études, et une part du solde des investissements et besoins en fonds de roulement nécessaires au démarrage du projet, sans prise de garantie sur l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant. Il sera proposé sur une durée de 12 ans maximum, avec un différé d'amortissement en capital jusqu'à 2 ans.

Dans les Hauts-de-France, la méthanisation agricole se développe de manière régulière avec environ 40 unités existantes et plus de 100 projets en réflexion. Les demandes pour l'obtention du prêt se feront en deux temps. La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) instruira le volet technique du dossier puis, la direction régionale de Bpifrance rendra un avis sur le volet financier et décidera de l'attribution du prêt.

Les porteurs de projets sont invités à télécharger, sur le site de la DRAAF le dossier de demande de prêt et ses annexes : <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Grand-plan-d-investissement>

Contact DRAAF Hauts-de-France

Marion LEGUIEL

Chargé de mission agro-ressources et valorisation des biomasses

methanisation.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

03.22.33.55.32

CONTACTS PRESSE DRAAF HAUTS-DE-FRANCE

Sébastien Cosnier : sebastien.cosnier@agriculture.gouv.fr – 03 62 28 40 30 / 07 62 67 73 15

CONTACT PRESSE BPIFRANCE

Christophe Menger : christophe.menger@bpifrance.fr – 01 41 79 95 15